

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OBJET

Après avoir pris connaissance des prestations proposées par le club (ci-après le « Club »), l'abonné(e) (ci-après l'« Abonné(e) ») déclare souscrire un pack de séances salle sport-santé ou cours collectif CORPORE SANO ACADEMY nominatif et incessible, l'autorisant à utiliser les installations dans la limite des horaires d'ouverture et sur réservation selon un prix et des modalités financières indiqués au contrat.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») et le règlement intérieur (ci-après désigné le « Règlement Intérieur ») qui déclare les accepter et d'éventuelles conditions particulières constituent le contrat (ci-après le « Contrat ») qui forme le cadre exclusif des relations juridiques entre l'Abonné(e) et CORPORE SANO ACADEMY.

L'Abonné(e) est informé(e) de ce que chaque club du réseau CORPORE SANO ACADEMY est soit un commerçant indépendant soit un club succursaliste libre de proposer des conditions particulières. Ses éventuelles conditions particulières seront soumises à l'accord préalable de l'Abonné(e).

2. DURÉE

Le contrat (ci-après désigné le « Contrat ») est conclu pour une durée affichée sur le site internet et dans les salles à compter de sa souscription.

Il est expressément prévu une période incompressible de 12 (douze) mois courant à compter de la souscription (ci-après la « Période Incompressible ») sauf condition particulière prévue dans le Contrat d'abonnement de l'Abonné(e).

Cependant, pendant cette Période Incompressible, l'Abonné(e) dispose de la faculté de résilier le Contrat uniquement pour un motif lié à la survenance d'un des cas visés à l'Article 12 « Fin de l'abonnement /Résiliation ».

Au-delà de cette Période Incompressible, le Contrat est reconduit tacitement d'année en année. Chacune des parties (ci-après les « Parties ») disposent alors de la faculté de résilier le Contrat à tout moment et pour tous motifs, par lettre recommandée avec avis de réception moyennant le respect d'un préavis d'un mois à compter de la date de réception de celle-ci. Il prendra fin à l'achèvement du mois en cours.

Hormis dans les cas prévus Article 14 « Suspension du Contrat » des présentes CGV ou d'une faute engageant la responsabilité de CORPORE SANO ACADEMY, si l'Abonné(e) n'utilisait pas l'abonnement souscrit, il/elle ne pourrait prétendre à aucun remboursement ni à aucune prorogation de l'abonnement.

3. VENTE À DISTANCE (INTERNET)

Cette section des conditions générales de vente a pour objet de définir les conditions et modalités de vente des services offerts sur le site uniquement et ne s'applique pas aux contrats conclus par tout autre moyen. L'abonné(e) dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de sa commande sur le site www.corporesano-academy.fr pour faire part de son intention de se rétracter, sans motif ni pénalité, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Club auprès duquel il a choisi de souscrire son abonnement. À cette fin l'abonné(e) pourra utiliser le modèle de formulaire de rétractation téléchargeable dans la rubrique « FAQ » du site internet www.corporesano-academy.fr. Son utilisation n'est toutefois pas obligatoire. La lettre informant le Club de l'intention de l'abonné(e) de se rétracter doit impérativement contenir les nom, prénom, adresse, date de naissance ainsi que la date d'inscription. Le Club s'engage à rembourser l'abonné(e) dans les quatorze (14) jours à compter de la notification de la rétractation. Le remboursement s'effectuera sur le même moyen de paiement utilisé lors de l'achat. L'abonné(e) est informé(e) de la possibilité d'exécuter son contrat immédiatement en réalisant une séance et ainsi renonce expressément à son droit de rétractation au sens de l'article L.221-28 1° du Code de la consommation.

4. PRIX

Pendant toute la durée du Contrat, le prix fixé aux présentes est garanti en euros toutes taxes comprises.

5. CONDITIONS D'ACCÈS

5.1 Accès

Après avoir réglé son pack de séances en ligne ou dans les salles sport-santé, l'Abonné(e) doit réserver obligatoirement sa séance ou son cours collectifs pour y avoir accès.

5.2 Client mineur

Le mineur de plus de 14 ans qui souhaiterait s'inscrire devra être accompagné d'un responsable légal. Les mineurs ne seront acceptés qu'après signature de l'autorisation parentale à l'utilisation des installations sportives et au suivi des cours dispensés au sein du Club.

5.3 Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture sont portés à la connaissance de l'Abonné(e) au moment de l'achat du pack de séances. Les éventuelles modifications sont portées à la connaissance de l'Abonné(e) (notamment en cas de fermeture pendant travaux, cas de force majeure, etc.).

5.3 Conduite de l'Abonné(e)

L'Abonné(e) s'engage à adopter en toutes circonstances une attitude et une tenue correcte à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui (tel que défini au Règlement Intérieur). **L'Abonné(e)** devra disposer d'une tenue adaptée à l'exercice d'une activité sportive ; il/elle devra toujours être muni de chaussures de sport propres et d'une serviette destinée à se préserver du contact direct avec les appareils.

6. CERTIFICAT MÉDICAL

Il est demandé à l'Abonné(e) de produire un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités proposées par la salle de sport lors de son inscription si il a répondu « OUI » à une question du QS-SPORT rempli lors du bilan physique initial.

En cas de réponses « NON » à toutes les questions du QS-SPORT, l'Abonné(e) déclare sur l'honneur que son état de santé lui permet de pratiquer des activités proposées par le Club et plus particulièrement d'utiliser librement les services, matériels et installations après avoir pris connaissance préalablement à leur utilisation des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation dédiées à chaque espace et à chaque installation.

En tout état de cause, il déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie, notamment cardiaque ou respiratoire, blessure, ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du Contrat.

Il appartient à l'Abonné dont l'état de santé n'est pas compatible avec la pratique sportive ou avec les pratiques sportives collectives (notamment en raison de maladies contagieuses) de s'abstenir de toute venue dans le Club.

L'Abonné(e) déclare et reconnaît avoir été informé(e) que le risque d'accident est indissociable de la notion de sport et connaître ainsi les éventuels risques liés à la pratique des activités sportives du Club CORPORE SANO ACADEMY, pour lui-même et pour tout autre adhérent. L'Abonné(e) décharge intégralement de responsabilité le Club et se désiste de son droit légal de recouvrer d'éventuels dommages dans le cas d'un préjudice de quelque nature que ce soit. En outre, l'Abonné(e) consent que ce dernier, son conjoint (concubin, pacsé ou marié), ses cessionnaires, héritiers, tuteurs et représentants juridiques ne porteront aucune plainte, n'intenteront aucun procès ou ne tiendront pas le Club ou ses gérants pour responsables de toutes pertes ou préjudices résultant de la participation à l'utilisation des services, matériels et installations du Club.

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'Abonné(e) déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur affiché dans les salles. L'Abonné(e), s'engage à respecter scrupuleusement le Règlement ainsi que ses modifications éventuelles, la dernière version du Règlement Intérieur étant systématiquement affichée au sein du Club il s'agit de la version contraignante pour l'Abonné(e) qui s'engage à le respecter scrupuleusement.

Il est rappelé l'interdiction de fumer dans l'ensemble des locaux du Club.

8. VESTIAIRE ET DÉPÔT

L'Abonné(e) a l'obligation d'utiliser les vestiaires collectifs dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance.

Il est rappelé expressément à l'Abonné(e) que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique ; il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur.

9. ASSURANCES / RESPONSABILITÉ CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

Le Club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. Cette assurance a pour objet de couvrir le Club contre les conséquences pécuniaires au titre des dommages corporels et matériels causés à autrui du fait de l'exploitation du Club.

L'Abonné(e), en souscrivant un pack de séances, décharge de responsabilité les salles CORPORE SANO ACADEMY de tout accident, lésion, blessure, maladie, mort, perte, dommages ou tout autre conséquences subies par l'exercice des activités dans les Clubs à une personne et/ou une propriété.

Tel que mentionné ci-dessus, à défaut de certificat médical ou de faute dans l'utilisation des services, ou en l'absence de faute prouvée de CORPORE SANO ACADEMY l'Abonné(e) décharge CORPORE SANO ACADEMY, ses responsables et ses salariés de toutes réclamations, actions juridiques, frais, dépenses et requêtes, respectivement à des blessures ou dommages occasionnés à sa personne et causés de quelques manières que ce soit, découlant ou en raison du fait qu'il pratique cette activité sportive.

En tout état de cause, l'Abonné(e) atteste et justifie avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Club.

L'Abonné(e) est informé par les présentes CGV de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile et ayant notamment pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime et/ou responsable en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

En cas de défaut d'assurance responsabilité civile personnelle, les salles CORPORE SANO ACADEMY ne sauraient voir leur responsabilité engagée en cas d'accident causé par l'Abonné(e) à lui-même ou à autrui.

10. LIBRE CIRCULATION DANS LE RESEAU CORPORE SANO ACADEMY

En réglant un pack de séances salle sport-santé, L'Abonné(e) a accès à toutes les salles du réseau CORPORE SANO ACADEMY

L'Abonné(e) est informé(e) que cette règle de libre circulation est évolutive et que toute modification ou suppression de celle-ci n'entraînera aucun impact sur les conditions financières de son abonnement. La liste non contractuelle des salles CORPORE SANO ACADEMY est disponible sur le site www.corporesano-academy.fr

11. FIN DE L'ABONNEMENT/ RÉSILIATION

11.1 À l'initiative de l'Abonné(e)

11.1.1 La résiliation durant la « Période Incompressible »

La résiliation du Contrat à l'initiative de l'Abonné(e) avant la date d'expiration telle que définie à l'article 2 « Durée » des présentes CGV ne pourra se faire que sur présentation de pièces justificatives.

Le Club se réserve la possibilité de vérifier par tout moyen la véracité des pièces présentées par l'Abonné(e) pour justifier de cet empêchement définitif.

La résiliation de l'abonnement durant la Période Incompressible est strictement limitée aux cas susvisés :

- Raisons avérées de santé : par causes de santé il est fait référence à un empêchement définitif pour l'Abonné(e) de bénéficier des services du Club (certificat médical à fournir).
- Obligations professionnelles : par causes d'obligations professionnelles, il est fait référence à un empêchement définitif pour l'Abonné(e) de bénéficier des services du Club.
- Déménagement dans une commune éloignée sauf si une salle du réseau CORPORE SANO ACADEMY existe au moment de la résiliation dans un périmètre de 30 km autour du nouveau lieu d'habitation de l'Abonné(e).

11.2 À l'initiative du Club

Le pack de séances peut être résilié par le Club de plein droit sans préavis, ni indemnités en cas de faute de l'Abonné et de violation des dispositions des présentes CGV, et/ou du Règlement Intérieur, notamment dans les cas suivants :

- Dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'Abonné(e) serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres Abonné(e)s, ou serait non conforme aux présentes CGV et/ou au Règlement Intérieur du Club.
- Mettrait en jeu la sécurité de l'Abonné(e) ou celle des autres Abonnés ou du personnel du Club.
- En cas de défaut de paiement de l'une des mensualités de l'abonnement par l'Abonné(e).

12. PROLONGATION DE L'ABONNEMENT

Pour toute cause d'empêchement non-définitif supérieure à un (1) mois lié à :

- 1) la santé de l'Abonné(e) avec certificat médical prouvant l'incapacité de pratiquer

L'Abonné(e) pourra bénéficier d'une prolongation de son abonnement pendant la durée de l'empêchement, et pendant une durée de douze (12) mois maximum, à la condition expresse d'en informer préalablement et par écrit le Club .

L'abonnement et le décompte reprendront dès que l'empêchement aura pris fin.

13. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement informatique du dossier de l'Abonné(e) est établi dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle qu'applicable en France et des réglementations subséquentes notamment relatives au règlement général sur la protection des données (ci-après « RGPD »).

En particulier, la collecte des données personnelles est limitée au strict nécessaire (minimisation des données).

Le responsable du traitement est CORPORE SANO ACADEMY telle qu'il est identifié dans les présentes CGV.

Les objectifs du recueil de ces données répondent soit à une finalité statistique, soit à une demande de contact ou de renseignement à l'initiative de la personne concernée en vue d'une éventuelle proposition commerciale. La base juridique du traitement de données est soit le consentement, soit le Contrat. Le destinataire des données est exclusivement CORPORE SANO ACADEMY et ses sous-traitants (informatique et comptabilité). La durée de conservation est de cinq (5) ans pour les données personnelles au terme de l'achèvement du Contrat.

Les données collectées sont exclusivement stockées sur les serveurs de la société. Les données personnelles recueillies dans le cadre des services sont traitées selon des protocoles sécurisés et lui permettent de gérer les demandes reçues dans ses applications informatiques.

Exercer vos droits :

Vous pouvez vous renseigner sur les données collectées vous concernant, accéder à celles-ci, les vérifier, les rectifier, les supprimer, en assurer le transfert chez un tiers. Pour toute information ou exercice de vos droits informatique et libertés sur les traitements de données personnelles gérés par CORPORE SANO ACADEMY, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données (DPO) par courriel : contact@corporesano-academy.fr

14. DIFFÉRENDS – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION – DROIT APPLICABLE

A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Première Instance de Nanterre est compétent pour connaître de tous litiges relevant de l'interprétation, de l'exécution, de la résiliation du pack de séances.

Le Contrat est régi par le droit applicable à la France.

